REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3274

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lutte contre la précarité énergétique des personnes en situation de handicap - Candidature de la Métropole de Lyon au projet ASSERT (to ASSist people with physical impairments in energy povERTy) - Convention avec l'association La Clé de soi APF France handicap Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et la coopérative ENERCOOP

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3274

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lutte contre la précarité énergétique des personnes en situation de handicap - Candidature de la Métropole de Lyon au projet ASSERT (to ASSist people with physical impairments in energy povERTy) - Convention avec l'association La Clé de soi APF France handicap Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et la coopérative ENERCOOP

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

En France, 3,2 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique (source : Observatoire national de la précarité énergétique 2023). Selon le schéma directeur de l'énergie (SDE) de la Métropole en vigueur, près de 90 000 ménages pourraient être touchés par des situations de précarité énergétique. Les mauvaises performances thermiques des logements et la vétusté des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire peuvent en effet avoir un fort impact sur les factures énergétiques des ménages, menant à des situations de précarité. De nombreux ménages renoncent à payer leurs factures ou préfèrent se priver de chauffer leur logement pour en limiter le montant. Des solutions techniques pour rénover les logements ou améliorer l'usage de petits équipements existent et peuvent apporter plus de confort, limiter les pertes d'énergie, réduire le montant des factures.

La Métropole conduit des actions en faveur des ménages en situation de précarité énergétique, selon les objectifs fixés dans le SDE. Elle leur apporte, notamment, un soutien financier pour la réalisation de travaux ou au titre du Fonds de solidarité pour le logement dans son volet énergie. Des actions de repérage, d'accompagnement ou de travaux, sont également mises en œuvre. La création du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) en janvier 2023 a facilité et fait progresser la mobilisation de ces outils et les partenariats locaux.

Les personnes en situation de handicap font partie des personnes les plus vulnérables. Elles peuvent cumuler les difficultés, particulièrement quand elles habitent un logement dit passoire thermique ou bouilloire thermique : des ressources financières modestes, des besoins énergétiques élevés dûs à l'utilisation d'appareils d'assistance, de besoins de chauffage ou de refroidissement, des difficultés à accéder à l'aide et à l'information en matière d'énergie. Pour autant, la Métropole ne bénéficie pas d'outils ou de dispositifs adaptés pour accompagner ces publics spécifiques en situation de précarité énergétique.

L'équipe du projet ASSERT, représenté en France par la coopérative ENERCOOP, financé par l'Union européenne *via* le programme LIFE, a lancé un appel à candidatures national pour son programme d'accompagnement. Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Chaque année, le ministère chargé de la Transition écologique sélectionne et assiste des porteurs de projets français afin de les aider à répondre aux attentes de la Commission européenne.

Le projet ASSERT a pour objectif de réduire la précarité énergétique des personnes en situation de handicap, physique ou psychique. Ce programme fournit un accompagnement spécialisé, des conseils et une expertise à des collectivités, des organismes parapublics et semi-publics, des associations et des organisations

non gouvernementales afin de réduire la vulnérabilité énergétique des personnes avec un handicap physique.

II - Le projet

Le projet ASSERT vise à apporter des connaissances et des compétences aux acteurs clés impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique des personnes en situation de handicap. Le projet ASSERT a pour but de renforcer la connaissance et les interventions des décideurs locaux, des travailleurs de terrain, des intermédiaires et des personnes en situation de handicap, par un programme de formation et d'accompagnement multi-acteurs global. Le projet cible les trois recommandations clés sur les compétences issues des directives européennes de 2023 sur la précarité énergétique : la formation des décideurs et professionnels de l'énergie, des travailleurs de terrain de la santé et du social et des personnes en situation de précarité énergétique et de handicap.

Pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap vers la sortie de la précarité énergétique sur le territoire métropolitain, la Métropole et l'association La Clé de soi APF France handicap AuRA ont proposé une candidature commune au projet ASSERT. Dans l'attente de la validation par le Conseil métropolitain, cette candidature a été présélectionnée par la coopérative ENERCOOP le 1er octobre 2025.

L'accompagnement d'ENERCOOP durera au maximum 12 mois. Il prendra la forme d'une assistance technique dont l'objectif est de soutenir la Métropole et l'association La Clé de soi APF France handicap AuRA en apportant expertise, coordination et accompagnement, afin d'assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap touchées par la précarité énergétique.

Les résultats attendus sont les suivants :

- le renforcement de la coopération pérenne entre la collectivité et l'association La Clé de soi APF France handicap AuRA sur les situations de précarité énergétique et de handicap, notamment pour l'identification des ménages concernés,

- le développement d'actions efficaces et adaptées de lutte contre la précarité énergétique des personnes handicapées et de solutions en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, notamment *via* un accompagnement adapté lors de visites à domicile des ménages,

- la promotion des mesures de lutte contre la précarité énergétique dans les politiques publiques,

- la création d'un groupe de pairs pour que les personnes handicapées puissent être actrices de la lutte contre la précarité énergétique.

Les impacts attendus sont les suivants :

- la sortie durable de la précarité énergétique de ménages en situation de handicap,
- la promotion du droit à l'énergie, au travers de l'autonomisation des personnes handicapées à défendre leurs droits,
- l'adaptation des politiques publiques énergétiques, de l'habitat et du handicap.

Il est proposé d'approuver la candidature de la Métropole au projet ASSERT avec l'association La Clé de soi APF France handicap AuRA ainsi que la convention entre la Métropole, l'association La Clé de soi APF France handicap AuRA et la coopérative ENERCOOP. Cette convention n'a pas d'incidence financière pour la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la candidature de la Métropole à l'appel à projets ASSERT sur la lutte contre la précarité énergétique des personnes en situation de handicap,

b) - la convention à passer entre la Métropole, l'association La Clé de soi APF France handicap AuRA et la coopérative ENERCOOP.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-344740-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025